



Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2021
2. 7621 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty remplaçant M. Gusty Graas, Mme Octavie Modert

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. André Loos, Mme Fabienne Rosen, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Brigitte Chillon, groupe parlementaire LSAP

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. David Wagner

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2021**

Madame Tess Burton, Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, présente les modifications qui ont été apportées au projet de procès-verbal sous rubrique à l'issue de la réunion du 22 janvier 2021.

Suite à une demande de Madame Martine Hansen (CSV), une erreur matérielle a été redressée à l'endroit des propositions d'amendements 8, 10 et 12 que le groupe CSV a présentées lors de la réunion du 7 janvier 2021, et les explications fournies par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ont été complétées en conséquence.

La version révisée du projet de procès-verbal sous rubrique est approuvée à l'unanimité des membres présents.

2. 7621 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales

Madame la Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et rapportrice du projet de loi sous rubrique présente les modifications qui ont été apportées au projet de rapport relatif audit projet de loi à l'issue de la réunion du 22 janvier 2021.

Suite à une demande de Madame Martine Hansen (CSV), le projet de rapport a été adapté en fonction des modifications apportées au projet de procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2021. En outre, la présentation des propositions d'amendements du groupe politique CSV a été modifiée dans un souci de meilleure lisibilité.

*

Les groupes politiques CSV, DP, LSAP et déi gréng votent pour le projet de rapport sous rubrique.

La sensibilité politique ADR s'abstient.

3. Divers

Madame Martine Hansen (CSV) rapporte le cas d'un exploitant dont la demande d'aide a été refusée lors de la sélection du 1^{er} décembre 2020 en raison de l'épuisement des fonds disponibles. L'oratrice demande des précisions à cet égard.

Le représentant du ministère de l'Agriculture confirme que plusieurs demandes d'aide à l'investissement concernant les machines ont été refusées faute de moyens budgétaires suffisants. En effet, le nombre de demandes d'aide soumises en vue de la sélection du 1^{er} décembre 2020 a sensiblement excédé celui des sélections précédentes. Le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural s'est donc vu obligé de rejeter plusieurs demandes sur base des critères de sélection. L'orateur rappelle à cet égard que l'enveloppe budgétaire réservée aux aides à l'investissement est fixée en amont de chaque sélection et que les aides sont accordées dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Madame Octavie Modert (CSV) constate que cette réalité semble être contraire à des propos antérieurs selon lesquels un épuisement de l'enveloppe budgétaire serait improbable. Elle demande des précisions sur le calcul de l'enveloppe budgétaire réservée aux différentes sélections et sur l'utilisation éventuelle des fonds restants des sélections précédentes.

Le représentant du ministère de l'Agriculture confirme que l'épuisement de l'enveloppe budgétaire a été un phénomène très rare pendant la période de programmation écoulee. Il précise que les fonds restants seront affectés à la prochaine sélection et distribués entre les différents plafonds en fonction des prévisions réalisées en amont. Suite à l'expiration des plafonds prévus par la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales, les compteurs seront remis à zéro et l'enveloppe budgétaire sera fixée de sorte à permettre à un nombre maximal d'exploitants de bénéficier des aides à l'investissement lors de la prochaine sélection.

Le Secrétaire-administrateur,
Patricia Pommerell

La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la
Viticulture et du Développement rural,
Tess Burton